

# Permabond®

## Engineering Adhesives

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### Permabond HM135

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond HM135

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. Agent d'étanchéité.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.  
Wessex Way  
Colden Common  
Winchester  
Hampshire. SO21 1WP  
United Kingdom  
Tel: +44 (0)1962 711 661  
Fax: +44 (0)1962 711 662  
info.europe@permabond.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence UK +44 (0)1962 711 661 USA 0800 640 7599 Asia +86 (0)21 5773 4913

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## Permabond HM135

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p>
<b>Contient</b>	<p>3,3,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYL METHACRYLATE, MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE, HYDROPEROXYDE DE <math>\alpha,\alpha</math>-DIMÉTHYLBENZYLE</p>
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.</p>

### 2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>3,3,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYL METHACRYLATE</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 7779-31-9	Numéro CE: 231-927-0
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H335	
<b>MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 868-77-9	Numéro CE: 212-782-2
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490169-29-XXXX
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	

## Permabond HM135

<b>HYDROPEROXYDE DE <math>\alpha,\alpha</math>-DIMÉTHYLBENZYLE</b>	<b>1-&lt; 2.5%</b>
Numéro CAS: 80-15-9 <span style="margin-left: 150px;">Numéro CE: 201-254-7</span> <span style="float: right;">Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475796-19-XXXX</span>	
<b>Classification</b> Org. Perox. E - H242 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Aquatic Chronic 2 - H411	
<b>ETHYLÈNE-GLYCOL</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 107-21-1 <span style="margin-left: 150px;">Numéro CE: 203-473-3</span> <span style="float: right;">Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28-XXXX</span>	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 STOT RE 2 - H373	
<b>DIMÉTHACRYLATE D'ÉTHYLÈNE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 97-90-5 <span style="margin-left: 150px;">Numéro CE: 202-617-2</span> <span style="float: right;">Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119965172-38-XXXX</span>	
<b>Classification</b> Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
<b>Contact oculaire</b>	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée. Dermateite légère, éruption cutanée allergique.
<b>Contact oculaire</b>	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

## Permabond HM135

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

**Moyens d'extinction inappropriés** Eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Ne pas rejeter dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Utiliser dans un espace bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit pour des joints qui seront en contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur.

**Description d'usage** Adhésif. Agent d'étanchéité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## Permabond HM135

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### ETHYLÈNE-GLYCOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 52 mg/m<sup>3</sup> vapeur

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 40 ppm 104 mg/m<sup>3</sup> vapeur

\*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

#### Protection des mains

Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

#### Protection respiratoire

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Vert.
Odeur	Acrylique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Non disponible.

## Permabond HM135

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1.1
<b>Solubilité(s)</b>	Légèrement soluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	≈700 mPa s @ 23°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Autres informations</b>	Non pertinent.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter l'absence d'air et une contamination par des métaux.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Métaux et leurs sels, Agents de réduction, Oxydants, Free radical initiators.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## Permabond HM135

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Aucunes dans les conditions normales.
<b>Inhalation</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 3 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 000,0

#### HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

##### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3,0

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Fortement irritant.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

#### ETHYLÈNE-GLYCOL

##### Toxicité aiguë - orale

## Permabond HM135

ETA orale (mg/kg)	500,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL <sub>50</sub> mg/kg)	3 500,0
Espèces	Souris
ETA cutanée (mg/kg)	3 500,0

### DIMÉTHACRYLATE D'ÉTHYLÈNE

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL <sub>50</sub> mg/kg)	8 300,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	8 300,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL <sub>50</sub> mg/kg)	2 000,1
Espèces	Rat
ETA cutanée (mg/kg)	2 000,1
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Données sur l'animal	Non irritant.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas de données disponibles.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Toxicité aiguë - poisson	CL <sub>50</sub> , 96 heures: > 100 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 380 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 836 mg/l, Selenastrum capricornutum NOEC, 72 heures: 400 mg/l, Selenastrum capricornutum
Toxicité aiguë - microorganismes	CE <sub>50</sub> , 16 heures: > 3000 mg/l, Pseudomonas fluorescens



## Permabond HM135

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 24.1 mg/l, Daphnia magna

### HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: 3.9 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

### ETHYLÈNE-GLYCOL

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 72860 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: 6500 - 13000 mg/l, Selenastrum capricornutum

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>20</sub>, 0.5 heure: 1.995 mg/l, Boues activées

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOEC, 7 jours: 15380 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 7 jours: 8590 mg/l, Daphnia magna

### DIMÉTHACRYLATE D'ÉTHYLÈNE

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 44.9 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** NOEC, 96 heures: 0.804 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 180 minutes: 570 mg/l, Boues activées

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 21 jours: >5.05 mg/l, Daphnia magna

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles.

## Informations écologiques sur les composants

### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Biodégradation** Eau - Dégradation 84%: 28 jours

### HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE

**Biodégradation** La substance est facilement biodégradable.

### ETHYLÈNE-GLYCOL

**Biodégradation** Eau - Dégradation 90 - 100%: 10 jours

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Permabond HM135

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Bioaccumulative potential** FBC: 1.34 - 1.54,

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas de données disponibles.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Coefficient d'adsorption/désorption** Eau - Koc: 42.7 @ 20°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Classe déchet** 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

## Permabond HM135

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
<b>Document d'orientation</b>	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Date de révision</b>	12/07/2017
<b>Révision</b>	5
<b>Remplace la date</b>	05/05/2017

<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.